

**A l'occasion des Portes Ouvertes Consolat, du 30 septembre au 2 octobre 2016,  
la boutique Ludimars  
organise un Concours Expo de Figurines**

**Règlement du concours expo de figurines**

**Article 1**

Le concours est ouvert aux figurines de 15 à 200 mm, aux maquettes et aux dioramas à thème historiques ou fantastiques.

**Article 2**

L'inscription au concours implique l'acceptation du présent règlement.

**Article 3**

Le droit d'inscription est fixé à 2,00 € par participant.

Une unité de figurines, un diorama ou toute composition sera jugée dans son ensemble.

Préinscription en renvoyant le formulaire d'inscription :

<http://www.ludimars.com/concours/formulaireInscriptionConcoursExpoFigurines2016.doc>  
à [contact@ludimars.com](mailto:contact@ludimars.com).

L'inscription et le dépôt des figurines se fait du **21/09/2016** au **30/09/2016**.

Le retrait des pièces aura lieu du **11/10/2016** au **22/10/2016** sur présentation du **reçu d'inscription exclusivement**.

Le dépôt et le retrait se font à la boutique Ludimars, 61 bd Longchamp 13001 Marseille, aux horaires d'ouverture de 10h-18h30 du mardi au samedi.

**Article 4**

L'organisation se réserve le droit de refuser une pièce qui, par son sujet ou sa présentation, pourrait choquer le public ou ne serait pas en adéquation avec le thème ou l'esprit du concours.

**Article 5**

Il est expressément indiqué que chaque participant doit contracter sa propre et exclusive assurance. En cas d'accident, incendie, détérioration, perte et vol, de quelque origine que cela provienne, **Ludimars** décline toute responsabilité. Il ne pourra donc lui être réclamé compensation, indemnité ou remboursement.

Les figurines seront exposées dans des vitrines fermées à clef.

**Article 6**

Remise des prix le dimanche **02/10/2016 de 17h à 18h**.

Le jury sera composé de personnes extérieures ou non, compétentes dans leur domaine.

De plus un prix spécial du public sera attribué après le vote du public tout au long des POC.

Les décisions du jury sont sans appel.

Les pièces seront présentées de façon anonyme, elles seront numérotées pour permettre le vote du public.

Lots : bons d'achat valable dans la boutique Ludimars.

Les lots seront distribués lors de la remise des prix ou lors du retrait des pièces.

**Article 7**

Des photos des pièces exposées peuvent être réalisées et réutilisées uniquement pour usage promotionnel des activités de la boutique Ludimars.

**Nous rappelons que la participation aux concours d'une personne implique l'acceptation sans réserve des conditions du règlement.**